



Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMPTABLE BEI (CONSULTANT INDIVIDUEL)

AMI N° 11/MAHH/PEAG/2026

Secteur : Hydraulique et Assainissement.

Date de début : 13 avril 2026

Date de fin : 28 avril 2026

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La Guinée est un pays riche en eau, doté de 1 165 rivières et fleuves répartis sur 23 bassins versants, dont 14 sont partagés avec ses pays voisins, y compris les fleuves Niger, Sénégal et Gambie. A cet effet, la Guinée est membre des autorités régionales de bassins fluviaux, dont l'Autorité du Bassin du Niger, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve (OMVG). Pour tirer pleine profit de sa position stratégique afin de mobiliser ses ressources en eau de surface pour de multiples usages, la Guinée cherche à renforcer sa capacité à participer à ces plateformes transfrontalières.

Le pays dispose également d'importantes ressources en eaux souterraines (estimées à 13 000 milliards de m³)¹, très mal connues du fait de sa faible capacité institutionnelle pour surveiller et exploiter les eaux souterraines de manière durable. Malgré la réalisation de certaines études de modélisation des eaux souterraines, la prolifération des forages dans les grandes zones urbaines et leur impact potentiel sur les ressources en eau sont peu compris.

Le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée est confronté à des contraintes chroniques qui perpétuent le déficit d'accès à l'eau potable et entraînent une détérioration significative de la qualité du service. Ceci est le cas dans toutes les villes actuellement desservies par la Société des Eaux de Guinée (SEG). Le manque d'investissements majeurs depuis près de deux décennies contribue en partie à cette situation. Les installations et réseaux d'hydraulique urbaine ne desservent actuellement qu'une partie des populations des centres-villes, alors que les agglomérations urbaines se sont fortement étendues et peuplées. Ainsi, à ce jour, le taux d'accès global en zone urbaine sous la responsabilité de la SEG est d'environ 22% et ce avec une desserte par intermittente (délestage). Cette situation est loin de l'objectif de 75,6% du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES 2016-2020). S'agissant du Grand Conakry, la desserte est de plus en plus perturbée depuis 2001 à cause du déficit croissant entre la production et la demande en eau, et du très fort taux de fuites d'eau dans les réseaux.

Le secteur de l'eau est sous la tutelle du Ministère de l'Assainissement, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures (MAHH), qui définit la politique relative aux ressources en eau et à l'approvisionnement en eau. Le MAHH est composé de plusieurs départements clés, dont la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) qui est responsable du suivi des ressources en eau. Le Service National d'Aménagement des Points d'Eau (SNAPE) est responsable de la production d'eau pour le milieu rural, tandis que la Société des Eaux de Guinée (SEG) est une compagnie nationale chargée de fournir des services d'eau en zones urbaines.

Les infrastructures d'assainissement existantes exigent de gros investissements si l'on veut assurer des services adéquats à la population. En Guinée, le système de traitement des eaux est constitué d'un réseau d'égouts non fonctionnel et très peu développé dans quelques quartiers de la capitale Conakry et d'un système d'assainissement autonome dégradé, composé de latrines familiales et de fosses septiques, qui nécessitent des améliorations et la construction de stations de traitement des boues de vidange. Les aspects institutionnels et organisationnels, législatifs et réglementaires, techniques, socioéconomiques, sanitaires et environnementaux de l'assainissement urbain en Guinée appellent à la mise en place de réformes appropriées pour bien définir un cadre institutionnel du sous-secteur qui permettra de clarifier le rôle et les missions des acteurs. En plus, le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'éliminer la défécation à l'air libre à l'échelle nationale à l'horizon 2020 et de fournir un paquet minimum de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) à 100 pour cent de la population à l'horizon 2030, ces objectifs sont loin d'être atteints malgré les efforts déployés en ces dernières années.

D'importantes réformes sont nécessaires pour pouvoir relever le défi de fournir un accès universel à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2030 et au-delà. Une première génération de réformes dans le secteur de l'eau a été réalisée entre 1989 et 1999 et avait conduit à la mise en place d'un contrat de gestion entre la SONEG (gestion du patrimoine, des investissements et des services de la dette) et la SEEG (opérateur en charge de l'exploitation et de la maintenance des services d'eau, de la facturation et de la relation clientèle). Cependant, après quelques bons résultats, les négociations pour le renouvellement du contrat de la SEEG n'ont pas abouti pour multiples raisons. Depuis 2001, le secteur de l'eau en milieu urbain est géré par la Société des Eaux de Guinée (SEG).

Pour apporter des solutions aux défis cités ci-dessus, le Gouvernement de la République de Guinée a sollicité les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale pour mobiliser le financement requis pour la réalisation des travaux des trois phases du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Grand Conakry à l'horizon 2040 afin d'une part de résorber le déficit en eau potable de Conakry persistant depuis 2001 et d'autre part de couvrir les besoins en eau jusqu'en 2040.

La Banque Mondiale a longtemps soutenu le secteur de l'hydraulique urbaine en Guinée y compris par le récent « Projet Urbain Eau de Guinée » (PUEG), financé depuis 2017 par un don de 30 millions de dollars.

Compte tenu de l'urgence ci-dessus signalée et des enseignements tirés du projet PUEG, la Banque Mondiale a prévu une contribution de 200 millions de dollars, correspondant à environ un tiers, du montant nécessaire au financement de la Tranche 1 du Schéma Directeur sous réserve de mobilisation confirmée d'autres fonds pour compléter le montage financier de cette tranche.

Plusieurs autres partenaires au développement ont répondu favorablement à l'appel de financement lancé par les autorités guinéennes lors du Forum de l'Eau qui s'est tenu à Conakry en mai 2023 en annonçant leurs intentions de contribuer à la mise en œuvre du Schéma Directeur.

II. OBJECTIF DE LA MISSION

Pour une meilleure gestion comptable des ressources du PEAG, le Gouvernement guinéen, en accord avec la Banque Européenne d'Investissement, se propose d'utiliser une partie des ressources du projet pour le recrutement d'un(e) Comptable pour l'ensemble des activités financées par les Fonds BEI au sein de l'Unité de Coordination.

III. NATURE ET ETENDUE DES PRESTATIONS

Placé(e) sous l'autorité du Coordinateur National du Projet, le Comptable recruté rend compte de toutes ses activités relatives à la gestion comptable, budgétaire et financière de l'ensemble des activités financées par les fonds BEI, au Responsable Administratif et Financier.

Responsabilités : Dans l'exercice de ses fonctions, le Comptable doit assumer les fonctions et tâches principales suivantes :

- Veiller à l'enregistrement des opérations comptables (comptabilité générale, analytique et budgétaire) à temps réel dans les livres et le logiciel de comptabilité ;
- La préparation des paiements des partenaires d'exécution et des fournisseurs de biens et de services ;
- La préparation, le classement et l'archivage de toutes les pièces justificatives de dépenses en veillant à leur probité et la transmission au RAF pour vérification et autorisation ;
- L'établissement des états de rapprochement bancaires et la soumission à la validation du RAF
- La préparation des DRF ;
- La participation à la production des états comptables et financiers de l'ensemble des activités du projet ;
- La préparation des budgets et les rapports périodiques de suivi financier ;
- La transmission des informations pertinentes au RAF de l'UCP pour le suivi des décaissements ;
- La vérification des états des pièces justificatives des agences d'exécution ;
- La préparation des états de salaires ;
- L'analyse mensuelle des comptes et l'identification des éventuelles irrégularités à corriger et à soumettre à l'approbation du RAF de l'UCP
- La mise en place et le suivi du plan de trésorerie, ;
- La gestion des immobilisations ;
- La préparation des audits, y participer et mettre en œuvre les recommandations qui en découlent ;
- De façon générale, participer à toutes les tâches comptables de l'UCP.

IV. PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat devra avoir :

- Diplôme d'un niveau minimum Bac + 4 en gestion, comptabilité ou finance ;
- Justifier de 5 années d'expérience professionnelle au niveau national et/ou international dont 3 années d'expérience en tant que comptable ou assistant comptable au sein d'un programme ou projet de développement financé par un bailleur de fonds comme la Banque mondiale, l'Union Européenne, la BAD, etc. ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Très bonne connaissance de l'utilisation des ordinateurs, des logiciels de comptabilité et des connaissances dans la gestion des données informatisées ;
- La connaissance du logiciel de gestion de Projet TOMPRO serait un atout ;
- Bonne connaissance des procédures des bailleurs de fonds, la connaissance spécifique des procédures de la Banque mondiale serait un atout ;
- Sens élevé des responsabilités (Forte autonomie et capacité à prendre des décisions) ;
- Aptitude à animer et motiver une équipe et à gérer les hommes en général ;
- Bonne capacité de travail en groupe et dans un environnement sous pression.

V. ÉVALUATION ANNUELLE ET CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les performances du Comptable seront évaluées annuellement par le Coordonnateur du Projet et le RAF, sur la base d'un contrat de performance établi conjointement avec indication des résultats

fixés. Les résultats de l'évaluation seront partagés avec le Gouvernement guinéen et la Banque Européenne d'Investissement.

VI. DUREE DE LA MISSION

Le contrat du Comptable sera d'un (1) an renouvelable sur la base de l'évaluation satisfaisante de son contrat de performance et sur la durée de vie du projet..

VII. LIEU DE TRAVAIL

Le poste est basé à Conakry avec des déplacements dans les zones d'intervention du projet, dans le Grand Conakry et la région de Kindia, République de Guinée.

VIII. METHODE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec le Guide de passation des marchés pour les projets financés par la BEI.

IX. DOSSIER A FOURNIR

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ;
- Une copie du ou des diplômes et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- Les références d'au moins 3 emplois antérieurs et les coordonnées des employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis.

Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et l'évaluation de leurs dossiers.

2. DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard **le 28 avril 2026 à 16 H 00 TU** et porter expressément la mention : « **Recrutement d'un Comptable BEI pour le Projet Eau et Assainissement en Guinée (PEAG)** ».

Unité de Gestion du Projet Eau et Assainissement de Guinée (PEAG)
A l'attention de Monsieur Arafan BAYO, Coordonnateur du Projet PEAG
Siège du PEAG : Quartier Minière Corniche nord en face de la cour Saifoulaye DIALLO, Commune de Dixinn, Conakry- République de Guinée, Tél : (+224) 628 48 91 31/(+224) 628 27 16 77
E-mail : bayoaraf@gmail.com
Copies : boubasadiopiegm@gmail.com et allarenydiallo@gmail.com

Fait à Conakry, le 13 avril 2026

Le Coordonnateur
Le
Coordonnateur
Arafan BAYO

